



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 18.03.2024

Publications supplémentaires: KABGE 18.03.2024

Visible par le public jusqu'au: 18.03.2029

Numéro de publication: KK04-0000040337

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire JUSTICIA SA

Débiteurs:

JUSTICIA SA

CHE-260.182.288

Avenue des Grandes-Communes 8

1213 Petit-Lancy

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 07.04.2024

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 28.03.2024

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888904

F20230832

But :

le développement, la promotion et la fourniture de toutes prestations juridiques, en Suisse et à l'étranger, ainsi que toutes autres activités en lien direct ou indirect avec ce but; la société peut faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son but social ou apte à la favoriser y compris toutes opérations immobilières et prendre des participations dans d'autres sociétés ayant un but analogue ou connexe au sien en Suisse ou à l'étranger; la société peut créer des filiales ou succursales tant en Suisse qu'à l'étranger.